

CERET ENSEMBLE

Elus au conseil municipal :

Patrick PUIGMAL, Martine QUER, Jean PARAYRE, Michèle TORRENT

site : ceret-ensemble.fr

contact : ceretensemble@gmail.com

Compte-rendu du conseil municipal du 27/03/2024

Principaux points évoqués :

Présentation du bilan budgétaire 2023 de la commune de CERET :

Le résultat global 2023 est négatif pour – 110 165,20€ ce qui traduit la **dégradation des comptes de la collectivité** que nous dénonçons périodiquement.

D'autant que des opérations particulières comme l'exécution du budget de la résidence administrative (Sous-Préfecture) et de la Gendarmerie présentent également des résultats globalement négatifs à hauteur de – 468 374,13€ et – 297 714,32€.

Notre groupe a voté contre l'exécution de ces 3 budgets bien évidemment.

Puis a été examiné le budget 2024 :

Pour le fonctionnement, les dépenses de personnels restent à un niveau élevé, se situant au-dessus de 50 % des dépenses de fonctionnement alors que les **recettes fiscales de taxe foncière** voient les bases progresser de 3,9%, sans évolution des taux en 2024 =

heureusement, compte-tenu de l'augmentation inconsidérée de 2023 ; les contribuables cérétans ont tous fait ce constat douloureux en recevant leur feuille d'impôt de 2023.

Par ailleurs, si la **taxe d'habitation** n'est plus payée au titre de la résidence principale, ce n'est pas le cas pour les **résidences secondaires** qui vont subir en 2024 **une majoration de 32%**.

Nos concitoyens originaires de CERET qui vivent pour raisons professionnelles dans une autre ville et qui détiennent un bien de famille ou une résidence de vacances, le plus souvent dans la perspective de leurs vieux jours, non seulement continuent de payer la taxe d'habitation mais, en plus, elle est lourdement majorée !

A noter que les **subventions aux associations** s'élèvent à 288 250€ dont 90 000€ au CERET SPORTIF.

Enfin, compte-tenu de la revalorisation du loyer, la **location du parc du Château d'Aubiry** s'élève désormais à 79 000€ par an ! C'est un véritable gâchis financier que nous n'avons de cesse de dénoncer.

En investissement, budgété pour 7 millions €, financé en partie par un nouvel emprunt de 2 500 000€, nous relevons particulièrement :

- Il est prévu que **l'espace Payrot** soit aménagé (pour 173 000€) en grande partie en parking sans tenir compte des propositions du conseil de quartier Ouest. **A quoi servent les conseils de quartier s'ils ne sont pas écoutés !**
- La **maison PARAMON** va être achetée pour 521 000€ et devrait être détruite pour en faire un parking ! ... alors que le centre de santé va être installé dans des locaux provisoires (algecos à mettre derrière la clinique de CERET) pour la somme de 280 000€.
- L'acquisition des **arènes** pour 420 000€ (cf notre question sur ce point et la réponse du Maire).
- La pose de **bornes escamotables** pour 330 500€ = cf. le plan de circulation qui doit être prochainement présenté.
- La réhabilitation du **bâtiment St ROCH** et de la **casa catalana** pour 353 340€, les travaux aux **vestiaires sportifs du collège** pour 273 000€ = opérations que nous approuvons.
- Les **travaux** de voirie, d'éclairage public, sur les réseaux d'eau et les espaces verts.

La liste CERET ENSEMBLE n'a pas voté le budget 2024 de la commune de CERET qui fait des choix que nous ne partageons pas aussi bien en fonctionnement qu'en investissement (par exemple, maison PARAMON, algecos pour le centre de santé...).

Rien de précis également sur la couverture des **tribunes du stade Fondcave** de CERET ainsi que sur le **cinéma** pour lequel une étude est lancée aux conclusions de laquelle nous ne croyons guère, étant plutôt favorables à l'achat du cinéma actuel de CERET qui correspond parfaitement aux besoins de notre territoire.

Les comptes de la résidence administrative et de la Gendarmerie (cf. notre 1^{er} §) devraient rester lourdement déficitaires et on ne peut que s'étonner de l'inaction des services du Préfet, au titre du contrôle de légalité, sur cette situation.

Autres points de l'ordre du jour : pas de commentaires particuliers.

Questions posées par la liste CERET ENSEMBLE :

- Lors du dernier conseil municipal, réuni le 6/03/2024, à la question de la liste CERET ENSEMBLE sur le **devenir du cinéma de CERET**, vous (M. le Maire) avez répondu que la salle de l'Union ne pourrait être utilisée tant que le cinéma actuel était exploité. Si l'actuel propriétaire exploitant devait cesser son activité, cette salle (UNION) aurait-elle l'agrément pour une activité régulière de cinéma ? très concrètement, avez-vous une réponse formelle et écrite du CNC sur cette question qui est fondamentale ?

Réponse du Maire : tant que la salle de l'actuel exploitant (M. LAPORTA) fonctionne, il n'est pas possible de procéder au cinéma à la salle de l'Union. En revanche, si M. LAPORTA cessait son activité, il serait possible que la salle de l'Union fonctionne en cinéma avec CINEMAGINAIRES qui apporterait son matériel de projection (accord du CNC). Pour le Maire, ce serait une solution équilibrée et provisoire dans l'attente d'un espace de cinéma définitif à CERET. Il considère que M. LAPORTA bloque la situation tout en reconnaissant qu'il a accepté que le cinéclub soit désormais projeté à la salle de l'Union. Il rappelle qu'une étude a été commanditée pour réfléchir à l'implantation d'un cinéma à CERET, sur la base de 3 sites possibles : à la gare, sur le terrain de l'actuelle maison de retraite (lorsqu'elle sera transférée à Nogarède), aux arènes (après leur réaménagement complet). Le Maire estime, après avoir consulté des professionnels, qu'un mono-écran n'est pas rentable et que si l'investissement peut être public, l'exploitation doit relever de la sphère privée.

CERET ENSEMBLE : bien évidemment, tout cela va prendre énormément de temps, sans perspectives réelles d'aboutir et on ne peut attendre pendant des années qu'une solution se dégage. Nous regrettons que l'achat du cinéma actuel ne soit pas parmi les hypothèses de l'étude lancée et nous contestons le fait qu'un mono-écran ne puisse être rentable. Nous avons demandé que la commission municipale mise en place sur ce sujet soit rapidement réunie avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris le propriétaire-exploitant du cinéma actuel : M. LAPORTA.

- Achat des **arènes de CERET** : en fonction des conclusions de l'étude sur le montant de la réhabilitation des arènes, l'achat sera-t-il maintenu ? la Mairie envisage-t-elle un seuil pour ce projet ? nous rappelons que le montant de réhabilitation des arènes de PARENTIS que vous citez souvent en exemple est exorbitant.

Réponse du Maire : il estime qu'il faut, à tout prix, préserver les arènes, les faire entrer dans le patrimoine communal car elles appartiennent à l'histoire de CERET et, qu'à l'exemple de PARENTIS, elles peuvent être réaménagées pour conserver certes leur vocation première : les spectacles de taumachie, mais pour les transformer en espace de spectacle.

CERET ENSEMBLE : nous sommes favorables à l'acquisition des arènes par la ville car, effectivement, elles sont parties prenantes de l'histoire de CERET, mais malgré les arguments du Maire qui met en avant des subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département pour les colossaux travaux de remise à niveau (plus de 5 millions d'€ pour PARENTIS, bien plus pour CERET), nous pensons qu'il y a des choix financiers à faire pour la ville de CERET et qu'il ne serait pas raisonnable de s'engager dans des « travaux pharaoniques » de mise à niveau. Rappelons que toutes les sources de subventions envisagées par le Maire relèvent de l'argent public et donc des impôts des contribuables !

Patrick PUIGMAL p/c Groupe CERET ENSEMBLE